

Règlement graphique n°2
Zonage

BREVILLE SUR MER

Plaque n°

Signature



1. ZONES

○ Limite de zone
2. PRESCRIPTIONS

..... Haut ou alignement d'arbres à protéger (L151-23 CU)

— Loi littoral : bande des 100m

— Cours d'eau (L 151-23 CU)

— Loi littoral : espace proche du rivage

— Elément naturel protégé pour son intérêt écologique ou paysager (L151-23 CU)

— Espaces Boisés Classés (L113-1 CU)

— Ensemble patrimonial bâti à protéger (L151-19 CU)

— Zone inondable (source DREAL)

— Limite de constructibilité en raison de nuisances et risques

— Zone humide

— Bande des 100m

— Zone de risque d'inondation par submersion marine
3. HABITAGE

□ Limites parcellaires

■ Bâti dur

■ Bâti léger
4. AUTRES INFORMATIONS

||| Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de Mouvements de Terrain des communes de Granville et de Donville-les-Bains

Plan de zonage n°2
Version pour arrêt